



Assemblée Conseil

Distr. générale
9 avril 2008
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Kingston (Jamaïque)

26 mai-6 juin 2008

Projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2009-2010

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2009-2010. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (« la Convention ») et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (« l'Accord »), les dépenses d'administration de l'Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu'à ce qu'elle obtienne par d'autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le projet de budget porte sur les deux années de l'exercice 2009-2010, mais les contributions devront être versées annuellement.

II. Résumé du projet de budget pour l'exercice 2009-2010

2. Le Secrétaire général estime que l'Autorité devra disposer de 6 269 200 dollars en 2009, dont 5 220 800 dollars au titre des dépenses d'administration et 1 048 400 dollars au titre des services de conférences, et de 6 483 200 dollars en 2010, dont 5 401 200 dollars au titre des dépenses d'administration et 1 082 000 dollars au titre des services de conférence. Un tableau récapitulatif des dépenses d'administration prévues pour l'exercice, d'un montant total de 12 752 400 dollars, figure à l'annexe I.

3. Le projet de budget pour 2009 représente une augmentation de 5 % en valeur par rapport au budget approuvé pour 2008, tandis que le projet de budget pour 2010 représente une augmentation en valeur de 3,4 % par rapport au projet de budget pour 2009. On notera que le taux d'inflation standard utilisé par le système des Nations Unies pour 2009 est de 3,2 %, que le taux d'inflation prévu par le Gouvernement de



la Jamaïque pour 2009-2010 s'établit entre 15 et 20 % et que plus de 10 % du budget varie en fonction de l'inflation locale. Compte tenu de ces facteurs, l'augmentation du projet de budget est de l'ordre de 3 % en termes réels par rapport à celui de l'exercice précédent.

4. Les principales augmentations prévues pour 2009-2010 concernent cinq objets de dépense :

a) **Communications.** Les frais de communication ont régulièrement augmenté au fil des ans. En 2007, les dépenses effectives ont été supérieures de 23 % au budget approuvé;

b) **Formation.** À l'ONU, les dépenses de formation sont égales à 2 % au moins des dépenses de personnel. L'augmentation proposée par l'Autorité représente 1 % environ des dépenses de personnel;

c) **Informatique.** L'Autorité devra se doter des nouvelles techniques et abandonner les anciennes, ce qui l'obligera à mettre à niveau son infrastructure informatique. Elle devra remplacer certains de ses serveurs et le matériel connexe, et consentir un effort de formation. Les autres dépenses d'informatique concernent l'hébergement du site Web et du serveur de messagerie de l'Autorité, la mise à niveau de son système d'information géographique et la formation connexe, enfin, le passage au système d'exploitation Windows Vista;

d) **Gestion des bâtiments.** Les dépenses ont régulièrement augmenté, à cause principalement de la hausse du coût de l'électricité qui est directement fonction du prix du pétrole. Par ailleurs, les dépenses de sécurité ont augmenté de 17 % en raison du relèvement du salaire minimum en vigueur en Jamaïque;

e) **Coût des services de conférence.** En 2006 et 2007, le coût effectif de ces services a été supérieur de 32 % et de 20 %, respectivement, au montant des crédits ouverts. L'écart s'explique par la hausse des dépenses facturées par l'ONU, y compris le coût des réunions et de la documentation, et les frais de voyage de l'équipe de l'ONU chargée d'assurer le service des séances (augmentation des tarifs aériens, de l'indemnité journalière de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée). Ces dépenses continueront d'augmenter du fait de la hausse du prix du pétrole et de la dépréciation du dollar des États-Unis.

5. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 35 postes permanents (19 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 16 dans la catégorie des services généraux). Le gel de deux postes d'agent des services généraux décidé pour l'exercice 2005-2006 sera maintenu en 2009-2010. Un poste de la classe P-3 a été reclassé à P-4 et un poste de la classe P-4 a été reclassé à P-5 (reclassements effectués en consultation avec le groupe de classement des emplois du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU). Le tableau d'effectifs du secrétariat de l'Autorité figure à l'annexe II.

6. Le projet de budget prévoit que l'Autorité tiendra une session de deux semaines en 2009 et une en 2010. Estimés à partir des dépenses effectives de l'exercice 2007-2008, les crédits demandés pour financer les services de conférence pendant l'exercice biennal 2009-2010 se chiffrent à 2 130 400 dollars, soit une augmentation de 517 500 dollars, ou 32 %, pour l'ensemble de l'exercice.

7. Dans le rapport contenant le programme de travail de la période 2008-2010 (ISBA/13/A/2), le Secrétaire général proposait qu'au cours de cette période, l'Autorité continue de fonder ses travaux sur les points c), d), f), g), h), i) et j) du paragraphe 5 de la première section de l'annexe de l'Accord, en les organisant autour des axes suivants :

a) Contrôle de l'exécution des contrats déjà conclus pour l'exploration de nodules polymétalliques;

b) Mise au point du cadre réglementaire pour l'exploitation des ressources minérales de la Zone, en particulier des sulfures polymétalliques hydrothermaux et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, avec notamment l'élaboration de normes de protection et de préservation du milieu marin;

c) Évaluation des données disponibles sur la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone de Clarion-Clipperton;

d) Promotion de la recherche scientifique marine dans la Zone, notamment par des réunions techniques régulières, la diffusion des résultats des recherches et la collaboration avec le projet Kaplan, le Groupe des écosystèmes chimiosynthétiques et le Groupe des monts sous-marins;

e) Collecte de renseignements et constitution et développement de bases de données scientifiques et techniques en vue de mieux comprendre l'environnement des grands fonds marins.

8. D'autre part, le Secrétaire général a noté qu'à la lumière des faits nouveaux survenus dans le secteur des minéraux marins, l'Autorité commencerait aussi à suivre de plus près les tendances et les faits nouveaux concernant les activités d'exploitation des ressources des fonds marins, notamment en analysant la situation du marché mondial des métaux ainsi que les cours des métaux et les tendances et perspectives en la matière (point d) du paragraphe 5 de la section 1 de l'annexe de l'Accord).

Évaluation continue des données disponibles sur la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton (la Zone)

9. Les activités qui seront menées par l'Autorité dans ce domaine consisteront à poursuivre l'élaboration de la base de données centrale et à élaborer des modèles géologiques des régions de la Zone présentant un intérêt commercial, en particulier les provinces riches en nodules polymétalliques, ainsi que des guides à l'intention des prospecteurs.

10. En ce qui concerne la base de données centrale de l'Autorité, il est proposé que, dans le cadre du programme de travail pour 2009-2010, le secrétariat continue de l'enrichir et de mettre au point des produits qui donnent une meilleure idée des ressources susceptibles d'exister dans la Zone et qui tiennent compte du processus mis en œuvre par l'Autorité pour constituer des réserves de métaux à partir des ressources minérales de la Zone. À cet égard, la structure de la base de données sera adaptée de manière à regrouper les données et informations par type de ressources – nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques et encroûtements cobaltifères de ferromanganèse – et par type de documents établissant le cadre juridique applicable, y compris en matière de protection de l'environnement.

11. Dans le cadre de l'établissement de modèles géologiques des régions de la Zone riches en nodules polymétalliques qui présentent un intérêt commercial prévu dans le programme de travail pour 2009-2010, le Secrétaire général a proposé que le secrétariat élabore un modèle géologique des dépôts de la zone de fracture Clarion-Clipperton et un guide du prospecteur relatif à cette zone, et entame l'élaboration d'un modèle analogue pour le bassin central de l'océan Indien.

Collecte de renseignements et constitution et développement de bases de données scientifiques et techniques

12. Durant la période 2009-2010, le secrétariat poursuivra l'établissement de bases de données environnementales sur les trois types de ressources minérales auxquelles l'Autorité s'intéresse : les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères. S'agissant des nodules, il continuera de réunir, avec l'aide de contractants et d'experts, des données de source publique ou privée pour les introduire dans les bases de données. À cette fin, il organisera des réunions d'experts des domaines pertinents et mettra en place avec les contractants et d'autres entités privées des accords de coopération portant sur l'échange de données et l'établissement de protocoles de collecte des données. Ses efforts porteront en priorité sur la zone Clarion-Clipperton et le bassin central de l'océan Indien, mais des données relevant du domaine public seront aussi recueillies pour d'autres zones, notamment le bassin du Pérou. Il pourra ainsi établir, au format Web, des bases de données bibliographiques ainsi qu'une base de données environnementales reliée aux bases de données de contractants et de non-contractants. Il publiera aussi des notes d'information et présentera à l'Autorité et à ses organes des rapports périodiques sur ces bases de données.

Promotion de la recherche scientifique marine dans la Zone, notamment par des réunions techniques régulières, la diffusion des résultats de ces recherches et la collaboration avec le projet Kaplan, le Groupe des écosystèmes chimiosynthétiques et le Groupe des monts sous-marins

13. Le Secrétaire général propose d'organiser deux ateliers internationaux pendant l'exercice 2009-2010, l'un pour examiner le modèle géologique de gisements de nodules polymétalliques dans la zone Clarion-Clipperton, le guide du prospecteur connexe et les résultats de l'évaluation des ressources métalliques présentant un intérêt commercial contenues dans ces gisements; l'autre pour définir des modalités de collaboration scientifique en matière de recherche sur les encroûtements cobaltifères dans la Zone, en vue de normaliser les données et informations sur l'environnement aux fins de l'exploitation minière. Un atelier similaire sur les gisements de sulfures polymétalliques qui devait avoir lieu en 2008 a été reporté pour permettre l'organisation d'un atelier sur les progrès accomplis dans la conception des techniques d'extraction et de traitement des nodules polymétalliques.

14. L'atelier organisé sur le thème « Techniques d'extraction des nodules polymétalliques : état des lieux et défis à relever » s'est tenu à Chennai (Inde) du 18 au 22 février 2008 (voir ISBA/14/LTC/_). Les participants ont élaboré un modèle de coûts pour l'exploitation intégrée de 1,5 million de tonnes de nodules polymétalliques par an pendant 20 ans. Compte tenu des cours actuels des métaux et d'estimations réalistes des dépenses d'investissement et d'exploitation à engager, le taux de rendement interne prévu est très compétitif. L'atelier a permis de jeter les bases d'une éventuelle collaboration, d'une part, entre des contractants et, d'autre

part, entre des contractants intéressés par l'exploration des nodules et des spécialistes de la conception de techniques d'exploitation d'autres ressources marines. Il a également été l'occasion de mieux définir certains points que l'Autorité doit surveiller (cours des métaux, demandes d'autorisation de l'utilisation de systèmes de remontée et taux de rendement de l'exploitation des gisements terrestres de métaux identiques à ceux contenus dans les nodules).

15. Le Secrétaire général a signalé dans le document ISBA/13/A/2 que l'Autorité avait pris l'habitude d'organiser pour les représentants de ses membres présents à Kingston des réunions techniques sur des questions liées aux travaux du Conseil et de l'Assemblée. Dans un rapport précédent, il indiquait que les membres étaient de plus en plus nombreux à demander l'organisation de réunions et séminaires régionaux ayant pour objet de mieux faire connaître les travaux de l'Autorité et les progrès enregistrés. Il est prévu de tenir un séminaire d'information au Nigéria en juillet 2008 et d'autres manifestations analogues en 2009 et 2010.

III. Programme de travail et activités prévus pour l'exercice 2009-2010

16. Le programme de travail et les activités prévus pour l'exercice 2009-2010 sont décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général (ISBA/13/A/2).

A. Ateliers et séminaires

1. Ateliers

17. Il est proposé d'organiser deux ateliers et deux séminaires pendant l'exercice. Le premier atelier aura pour objectif d'examiner le projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et le guide du prospecteur correspondant, tandis que le second sera consacré à la définition des modalités de collaboration scientifique en matière de recherche sur les encroûtements cobaltifères dans la Zone, en vue de normaliser les données et informations sur l'environnement aux fins de l'exploitation minière. Pour aider le secrétariat à les préparer, chacun sera précédé d'une réunion préparatoire au cours de laquelle experts et chercheurs établiront l'ordre du jour et dresseront la liste des principales questions à aborder. Les produits attendus de l'atelier consacré au projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et au guide du prospecteur correspondant sont les suivants :

- a) Le rapport sur la réunion préparatoire tenue par les chercheurs et les experts;
- b) La publication des travaux de l'atelier;
- c) Un guide à l'intention des prospecteurs des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton;
- d) Une évaluation des ressources en métaux présentant un intérêt commercial contenus dans les gisements polymétalliques de la zone de Clarion-Clipperton;

e) Un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton;

f) Des recommandations sur le programme de travail à mettre en place pour actualiser, affiner et promouvoir le modèle géologique.

18. Les produits attendus du séminaire consacré à la définition des modalités de collaboration scientifique en matière de recherche sur les encroûtements cobaltifères dans la Zone, en vue de normaliser les données et informations sur l'environnement qui serviront à établir des profils écologiques témoins aux fins de l'exploitation minière, sont les suivants :

a) Le rapport sur la réunion préparatoire tenue par les chercheurs et les experts;

b) La publication des travaux de l'atelier;

c) Des recommandations sur les normes que les contractants devront respecter dans leurs activités de prospection pour réunir les données biologiques, chimiques, géologiques et physiques relatives à l'environnement marin indispensables à l'élaboration de profils écologiques témoins et d'études d'impact sur l'environnement.

2. Séminaires

19. Deux séminaires seront organisés par l'Autorité durant l'exercice. Leurs objectifs seront les suivants :

a) Informer les responsables des administrations publiques, les décideurs pour les questions marines et les chercheurs des institutions nationales ou régionales des activités menées par l'Autorité;

b) Promouvoir la participation de chercheurs d'institutions de pays en développement aux travaux de recherche scientifique marine entrepris dans la Zone par les organisations internationales de recherche.

20. La contribution de l'Autorité aux séminaires sera limitée à la mise à disposition de personnel (prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance).

21. On estime à 160 000 dollars les dépenses à engager pour organiser un atelier et un séminaire par an. Dans le cas des ateliers, le coût couvre la réunion préparatoire (10 participants), l'atelier proprement dit (25 participants) et la publication des travaux.

B. Dépôt central de données

22. L'exercice 2007-2008 a vu la poursuite de diverses activités relatives au dépôt central de données. Le contenu du dépôt a été actualisé. En outre, on a constitué une base de données bathymétriques de la zone de Clarion-Clipperton, qui comprend des données GEBCO (carte générale bathymétrique des océans) et des données maillées fournies par les contractants; des cartes sur papier numérisées ont été communiquées par des investisseurs pionniers. Une interface permettant d'afficher des cartes des ressources biologiques a été mise en place sur le site Web de l'Autorité; celle-ci a établi des cartes des fonds océaniques et de leurs

caractéristiques, qui montrent la répartition des ressources minérales et donnent un échantillon de leurs emplacements. Tous ces produits ont été mis à la disposition des responsables de l'élaboration de l'*Atlas des océans des Nations Unies*. On a aussi mené à bien la validation et l'agencement des données relatives aux encroûtements cobaltifères et leur introduction dans le dépôt central de données. On a actualisé la base de données sur les sulfures polymétalliques, qui a été enrichie de nouvelles données provenant du programme de recherche international sur la dorsale médio-océanique (InterRidge) et d'autres programmes de recherche.

23. Les dépenses qu'il est prévu d'engager en 2009 au titre du dépôt central de données sont les suivantes : 5 000 dollars pour la base de données au format Web relative aux résultats des travaux de recherche scientifique marine; 10 000 dollars pour l'établissement de la page Web concernant le modèle géologique et de la base de données bathymétriques au format Web; 5 000 dollars pour l'établissement au format Web de cartes des fonds océaniques et de leurs caractéristiques; 5 000 dollars pour la collecte, la validation et l'agencement des données relatives aux encroûtements cobaltifères et aux sulfures polymétalliques; 5 000 dollars pour l'acquisition d'images numériques des biotes associés aux nodules polymétalliques et aux encroûtements cobaltifères; et 5 000 dollars pour les abonnements à des bases de données en ligne consacrées à la faune des grands fonds marins. En 2010, les dépenses seraient les suivantes : 5 000 dollars pour la base de données au format Web contenant des données environnementales et biologiques; 10 000 dollars pour l'établissement de cartes au format Web montrant les provinces minérales et la répartition des ressources; 10 000 dollars pour l'actualisation du répertoire des brevets ayant trait aux techniques d'exploration et d'exploitation des ressources minières des grands fonds marins; 5 000 dollars pour l'acquisition d'images numériques des biotes associés aux nodules polymétalliques et aux encroûtements cobaltifères; et 5 000 dollars pour les abonnements à des bases de données en ligne consacrées à la faune des grands fonds marins.

C. Modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton et dans le bassin central de l'Océan indien

24. Au cours de l'exercice, l'Autorité poursuivra la mise au point du modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. On prévoit que ce projet sera achevé durant l'exercice. Par ailleurs, l'Autorité commencera à mettre au point un modèle analogue pour le bassin central de l'océan Indien. Comme elle l'a fait pour le modèle géologique et le guide du prospecteur relatifs à la zone de Clarion-Clipperton, elle fera appel pour cette tâche aux services de chercheurs travaillant sur les régimes de sédimentation, la profondeur de compensation des carbonates de calcium dans le bassin et sa corrélation avec l'abondance et la teneur des nodules, l'abondance et la teneur des nodules relevant du domaine public ou de contractants (en particulier en Inde) et les paramètres biologiques et environnementaux utiles pour la construction du modèle.

25. En 2009, les travaux relatifs à l'élaboration d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton devraient déboucher sur les produits suivants : publication des travaux de l'atelier de 2009; modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la Zone; guide

du prospecteur; évaluation des ressources en métaux présentant un intérêt commercial contenus dans les gisements polymétalliques de la Zone; et actualisation de la base de données sur les gisements de nodules polymétalliques à partir des données et informations fournies par le programme.

26. Les produits attendus en 2009 et 2010 des travaux relatifs à l'élaboration d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans le bassin central de l'océan Indien sont les suivants :

a) Un rapport sur la réunion des experts et des concepteurs de modèles participant au programme;

b) Un rapport sur le rassemblement et l'interprétation de données complémentaires concernant l'abondance et la teneur des nodules obtenues de l'unique contractant du bassin ou de source publique;

c) Des rapports sur le rassemblement et l'interprétation de données concernant la bathymétrie, la morphologie des nodules, la répartition des sédiments, la profondeur de compensation des carbonates, la zone du minimum d'oxygène, la tectonique et la biologie et d'autres paramètres touchant l'environnement;

d) Des évaluations des ressources résultant de la mise en œuvre, entre autres, de techniques d'intelligence artificielle (réseaux neuronaux) et de logique floue.

27. Un rapport sur l'état d'avancement du modèle sera présenté à la Commission juridique et technique en 2010; une réunion d'examen à mi-parcours sera organisée afin de mettre au point le plan d'action de la phase II devant conduire à l'achèvement du programme.

28. En 2009, il faudra un montant de 30 000 dollars pour financer la réunion des experts chargés du projet relatif au bassin central de l'océan Indien et un autre de 35 000 dollars pour s'assurer les services de consultants qui se chargeront du rassemblement et de l'interprétation des données nécessaires au projet. Il faudra par ailleurs un montant de 10 000 dollars pour mener à son terme le projet d'élaboration d'un modèle géologique pour la zone de Clarion-Clipperton. En 2010, il faudra 30 000 dollars pour financer la réunion d'examen à mi-parcours du projet relatif au bassin central de l'océan Indien et 45 000 dollars pour rémunérer les consultants qui seront chargés d'intégrer les données et de réaliser les évaluations des ressources de cette province minière.

D. Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine

29. En 2009, on devra disposer de 30 000 dollars pour financer la réunion des spécialistes et experts qui examineront les résultats de la collaboration de l'Autorité avec le Groupe des monts sous-marins de l'Inventaire des ressources biologiques de la mer (CenSeam), afin d'arrêter les mesures à prendre ultérieurement par l'Autorité pour déterminer la répartition des espèces et les flux génétiques, et les dispositions requises pour protéger les espèces peu répandues des répercussions des futures activités d'exploitation minière. Un montant de 20 000 dollars sera nécessaire pour obtenir, dans le cadre d'une collaboration à établir avec le projet de recherche sur la biogéographie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds (ChEss), les données

requis sur la faune associée à la présence de gisements de sulfures polymétalliques dans la Zone. En 2010, il faudra un montant de 30 000 dollars pour poursuivre cette collaboration avec le projet ChEss et un autre de 20 000 dollars pour lancer en collaboration avec CenSeam un projet visant à déterminer la répartition des espèces et les flux génétiques associés aux encroûtements cobaltifères présents sur les monts marins.

E. Informatique

30. Les dépenses à engager pendant l'exercice 2009-2010 sont liées au changement d'infrastructure qu'exigent l'adoption des innovations les plus récentes et d'améliorations techniques et l'abandon des techniques obsolètes. Il faudra mettre à niveau une partie du matériel acheté en 2002-2004 et dispenser une formation aux informaticiens de l'Autorité et aux autres membres du personnel. Le coût de la mise à niveau du matériel et des logiciels est estimé à 30 700 dollars et celui de la formation des usagers et des informaticiens à 43 500 dollars pour les deux années de l'exercice. L'hébergement du site Web et du serveur de messagerie électronique de l'Autorité coûtera 12 000 dollars par an. Les droits d'utilisation des logiciels (dont Oracle, ACCPAC et le Système d'information géographique) sont estimés à 17 500 dollars par an.

IV. Barème des contributions des membres de l'Autorité au financement des dépenses d'administration

31. Conformément à la Convention et à l'Accord, le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité repose sur le barème des quotes-parts de financement du budget ordinaire de l'ONU, après ajustement pour tenir compte du fait que la composition des deux organisations n'est pas la même. Le barème des contributions de l'Autorité pour 2007 et 2008 a été calculé à partir du barème applicable aux États Membres de l'ONU en 2008. Lorsqu'ils ont adopté ce barème, l'Assemblée et le Conseil ont décidé, sur la recommandation de la Commission des finances, que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité serait fixé à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

32. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2009 et 2010 sera calculé sur la base du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses imputables au budget ordinaire de l'ONU en 2008, il est recommandé que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité soit maintenu à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

33. Il convient par ailleurs de noter que, conformément à l'article 4.3 du Règlement financier de l'Autorité internationale des fonds marins, toute somme non utilisée au cours de l'exercice précédent doit être rétrocédée. En conséquence, le Secrétaire général a utilisé les économies de 450 000 dollars réalisées au titre des budgets des exercices précédents pour réduire les contributions au financement des dépenses de 2007 et de 2008.

V. État du Fonds de roulement

34. Le montant approuvé par l'Assemblée en ce qui concerne le Fonds de roulement s'élève à 438 000 dollars. Au 29 février 2008, un excédent de 777 dollars avait été reçu et porté au crédit de la rubrique Recettes diverses conformément à l'article 6.3 c) du Règlement financier.

VI. Mesures à prendre par le Conseil et l'Assemblée

35. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins d'adopter le projet de budget proposé pour l'exercice 2009-2010. L'Assemblée est invitée à :

a) Approuver le budget d'un montant de 12 752 400 dollars proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2009-2010;

b) Autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2009 et 2010 sur la base du barème adopté pour la répartition des dépenses imputables au budget ordinaire de l'ONU en 2008, tel qu'ajusté par l'Autorité, et en tenant compte du fait que le taux de contribution maximum pour 2009 et 2010 sera de 22 % et le taux minimum de 0,01 %;

c) Autoriser le Secrétaire général à déduire une partie de l'excédent cumulé de l'exercice précédent du montant des contributions à mettre en recouvrement en 2009 et 2010;

d) Autoriser le Secrétaire général à procéder en 2009 et 2010 à des virements d'un chapitre du budget à l'autre jusqu'à concurrence de 20 % du montant des crédits ouverts à chaque chapitre;

e) Prier les membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget de 2009 intégralement et dans les délais prévus, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2009;

f) Prier les membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget de 2010 intégralement et dans les délais prévus, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

Annexe I

Prévisions budgétaires de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2007-2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	Total 2009-2010
Titre 1				
Dépenses d'administration du secrétariat				
Chapitre 1				
Postes permanents	5 417,6	2 734,7	2 822,1	5 556,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,5	18,5	19,1	37,5
Heures supplémentaires	45,3	22,4	22,9	45,3
Consultants	150,0	75,0	75,0	150,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d'experts	320,0	160,0	160,0	320,0
Dépôt central de données	70,0	35,0	35,0	70,0
Modèle géologique	150,0	75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	2 264,1	1 152,0	1 188,9	2 340,9
Total partiel, chapitre 1	8 554,5	4 322,6	4 447,9	8 770,5
Chapitre 2				
Frais de voyage	285,6	150,4	155,2	305,6
Total partiel, chapitre 2	285,6	150,4	155,2	305,6
Chapitre 3				
Communications	145,6	82,4	85,0	167,4
Travaux contractuels d'imprimerie	100,0	53,6	55,4	109,0
Formation	52,1	38,5	39,7	78,2
Ouvrages de bibliothèque	100,0	51,7	53,3	105,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	56,7	29,8	29,8	59,6
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	12,4	12,8	25,2
Fournitures et accessoires	80,3	40,2	40,1	80,3
Services divers	84,2	41,5	42,7	84,2
Informatique	80,9	50,9	82,3	133,2

	<i>Montant approuvé pour 2007-2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	Total 2009-2010
Honoraires des auditeurs	34,6	17,3	17,3	34,6
Total partiel, chapitre 3	779,3	429,2	469,5	898,7
Chapitre 4				
Gestion des bâtiments	550,0	318,6	328,6	647,2
Total partiel, chapitre 4	550,0	318,6	328,6	647,2
Total, titre 1 (chap. 1 à 4)	10 169,5	5 220,8	5 401,2	10 622,0
Titre 2				
Coûts des services de conférence				
Services de conférence	1 612,9	1 048,4	1 082,0	2 130,4
Total, titre 2	1 612,9	1 048,4	1 082,0	2 130,4
Total, budget d'administration	11 782,4	6 269,2	6 483,2	12 752,4

Annexe II

Tableau d'effectifs du secrétariat^a de l'Autorité internationale des fonds marins

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Secrétaire général	1 (SGA)	
Assistant exécutif/fonctionnaire du protocole	1 (P-2)	
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Adjoint du Secrétaire général	1 (D-2) ^b	
Assistant administratif		1
Conseiller juridique	1 (D-1) ^b	
Juriste (hors classe)	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-3)	
Assistant (protocole et administration)		1
Secrétaire		1
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-5) ^c	
Spécialiste des questions scientifiques (biologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (Système d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-5) ^d	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-4) ^e	
Assistant (bases de données)		1
Chef du Service administratif	1 (P-5)	
Secrétaire		1
Fonctionnaire chargé du budget et du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Administrateur du personnel	1 (P-3)	
Assistant (administration du personnel)		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Officier de sécurité	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Chauffeur		1
Total	19	16

^a Deux postes d'agent des services généraux sont actuellement gelés.

^b Il est proposé d'intervertir ces deux postes à compter du 1^{er} janvier 2009.

^c Poste indiqué par erreur comme un poste de la classe P-4 dans le budget de l'exercice 2005/06.

^d Il est proposé de reclasser ce poste de P-4 à P-5.

^e Il est proposé de reclasser ce poste de P-3 à P-4.